



Problèmes avec un garage, qui a égaré les pièces défectueuses

Par **francis_old**, le **15/10/2007** à **17:54**

bonjour,
j'avais demandé à plusieurs reprises oralement au chef de garage de garder les pièces défectueuses pour une expertise mécanique (qu'il m'avait dit que je pouvais les récupérer après la réparation. Depuis, après plusieurs appels téléphoniques, je me suis aperçu, qu'il avait été jetées ou perdues les pièces changées. Je lui ai envoyé une lettre recommandée restée depuis deux semaines sans réponse. Quel recours, que dois-je faire, ai-je un recours. Ce garage est une enseigne FIAT.
MERCİ POUR VOS CONSEİLS

Par **Adam Kadamon**, le **16/10/2007** à **00:57**

Bonjour,

L'expertise a eu lieu et les pièces ont été changées ou les réparations ont eu lieu mais vous n'avez obtenu aucun dédommagement faute d'expertise?

C'est bizarre de faire des réparations avant une expertise...

Si vous pouvez préciser votre cas.

Merci.

Par **francis_old**, le **16/10/2007** à **09:19**

bonjour

Suite à une réparation dans un garage PEUGEOT en décembre 2006, la même panne s'est reproduite fin juillet 2007. Au garage FIAT (chef d'atelier) j'avais demandé, à plusieurs reprises, de procéder à la réparation et de me garder les pièces défectueuses pour les faire expertiser, mais, ce garage (FIAT) les a perdu. Donc, je ne peux plus les faire expertiser pour demander un dédommagement. J'ai l'impression que le responsable PEUGEOT et celui FIAT(que j'ai eu le tort de les mettre en relation), se sont mis d'accord pour ne pas me les fournir. Donc plus de recours.

merci pour votre réponse

Par **Adam Kadamon**, le **20/10/2007** à **21:50**

Bonjour,

Sincèrement, j'ai du mal à voir quelle voie de recours permettrait de vous aider. Déposer une plainte? Elle ne sera pas suivie... au civil?... Je me dis qu'étant donné l'obligation de résultat des garagistes votre meilleure option était de retourner chez peugeot... ou au mieux de faire expertiser la voiture avant toute modification...

En effet, une expertise ultérieure ne permet nullement de déterminer que les pièces présentées sont celles qui étaient installées.

La seule possibilité à mon sens est de prendre votre plume..exposez votre cas à M. le Procureur de la République (par courrier avec AR). Il fera certainement ouvrir une enquête qui déterminera si une infraction existe. Même si les perspectives sont minces... Bon courage n'hésitez pas à nous tenir informés.

Cordialement.